

■ **Christian Droz-dit-Busset**, à Courrendlin, Exploitation du restaurant de l'Etoile, Raison individuelle (FOSC no 22 du 04. 02. 2003, p. 9, publ. 846012). La procédure de faillite, suspendue faute d'actifs, a été clôturée le 05.03.2003. L'exploitation ayant cessé, la raison est radiée d'office.
Journal no 329 du 03.04.2003
(00942674 / CH-670.1.001.639-9)